

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **88830367.4**

51 Int. Cl.4: **A 43 B 17/06**

22 Date de dépôt: **14.09.88**

30 Priorité: **30.09.87 IT 949687**

43 Date de publication de la demande:
05.04.89 Bulletin 89/14

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **Gelli, Roberto**
Via di Porto, 6
I-50058 Signa (Firenze) (IT)

72 Inventeur: **Gelli, Roberto**
Via di Porto, 6
I-50058 Signa (Firenze) (IT)

74 Mandataire: **Martini, Lazzaro**
Ufficio Brevetti Ing. Lazzaro Martini Via Brunelleschi, 1
I-50123 Firenze (IT)

54 **Sabot avec semelle plantaire flexible.**

57 Un sabot, caractérisé en ce qu' il comprend:
- un fond ou semelle 1, par exemple en bois d'une bonne épaisseur, avec la face supérieure de la partie antérieure concave;
- une semelle plantaire, par exemple en bois multi-couches, mince, flexible, avec la face inférieure de la seule partie antérieure fixée sur la partie correspondante de la face supérieure de la semelle et avec l'interposition d'une mince semelle de matériau élastique, la partie restante de la semelle plantaire étant détachée et soulevée par rapport à la semelle;
- un ressort en hélice cylindrique, à compression, inséré et fixé en correspondance de l'extrémité postérieure du sabot entre ladite semelle et ladite semelle plantaire.

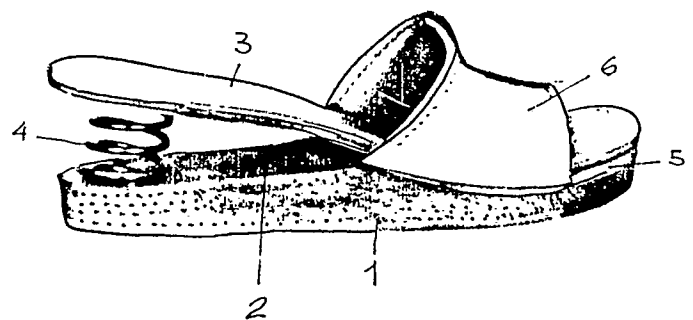


Fig. 1

Description

Sabot avec semelle plantaire flexible

La présente invention concerne un sabot avec semelle plantaire flexible.

On sait que les sabots connus aujourd'hui, aussi bien fermés qu'ouverts, présentent, à cause de leur rigidité, les inconvénients consistant à être inconfortable pour la plante du pied, à provoquer une fatigue aussi bien du pied que de la jambe et, s'ils sont utilisés pour de longues périodes, à entraîner certaines affections douloureuses de la plante du pied. Si l'adjonction d'une semelle en feutre ou en peau sur toute ou sur une partie de la semelle plantaire permet d'améliorer le confort, elle ne permet pas de réduire l'impact entre la plante, plus particulièrement du talon ou calcanéum, et la semelle pendant la déambulation, et ne résoud donc pas les inconvénients précités.

La présente invention a pour but d'éliminer lesdits inconvénients en proposant un sabot qui évite le détachement du talon durant la marche et en amortisse les chocs.

Ce résultat a été atteint conformément à l'invention en réalisant un sabot comprenant:

- un fond ou semelle rigide, par exemple en bois d'une bonne épaisseur, avec la face supérieure de la partie antérieure concave;

- une semelle plantaire, par exemple en bois multi-couches, mince et légèrement flexible, disposée audessus de la semelle, avec la seule partie antérieure fixée sur la partie antérieure correspondante de la semelle, les parties restantes, médianes et postérieures, étant détachées et soulevées par rapport à la semelle;

- un ressort en hélice cylindrique, à compression et à action sensiblement verticale, inséré en correspondance de l'extrémité postérieure du sabot, entre ladite semelle et ladite semelle plantaire.

Suivant d'autres caractéristiques de l'invention, une mince couche de matériau modérément élastique est interposée entre la semelle et la semelle plantaire, dans la zone au niveau de laquelle elles sont fixées, pour permettre de réduire l'angle de déformation de la semelle plantaire, mais sans limiter la flexibilité de celle-ci.

Avantageusement, la bande ou lanière qui ceint le pied par dessus, est fixée sur les bords de la semelle plantaire de manière à ne pas empêcher l'action dudit matériau élastique.

Les avantages obtenus avec la solution proposée par la présente invention consistent essentiellement dans le fait que l'impact entre le talon et la semelle, pendant la déambulation, est fortement amorti, que la fatigue du pied et de la jambe est considérablement réduite même après une utilisation prolongée, que le sabot présente un aspect agréable, est de réalisation facile et économique.

Ces avantages et caractéristiques ainsi que d'autres seront plus et mieux compris de chaque homme du métier à la lumière de la description qui va suivre et à l'aide du dessin annexé donné à titre d'exemplification pratique de l'invention, mais à ne pas considérer dans le sens limitatif; dessin sur

lequel l'unique Figure représente une vue oblique du haut d'un sabot en bois, en conformité avec l'invention.

Réduit à sa structure essentielle et en référence au dessin annexé, un sabot avec semelle plantaire flexible, comprend conformément à l'invention:

- un fond ou semelle 1 en bois d'une bonne épaisseur, dont la face supérieure 2 de la partie antérieure est légèrement concave;

- une semelle plantaire 3 en bois multi-couches, mince et légèrement flexible, située au-dessus de ladite semelle 1, avec la partie antérieure fixée, c'est-à-dire collée, sur la partie correspondante 2 de la semelle 1 et avec les parties médianes et postérieures détachées et soulevées par rapport à la semelle, de manière progressivement croissante vers l'extrémité postérieure du sabot;

- un ressort à compression 4 en forme d'hélice cylindrique, à action verticale, inséré à proximité de l'extrémité postérieure du sabot, entre ladite semelle 1 et ladite semelle plantaire 3.

Une couche de matériau élastique 5 est avantageusement interposée entre les parties antérieures de la semelle et de la semelle plantaire pour permettre de réduire l'angle de déformation de la semelle plantaire 3, mais sans en limiter la flexibilité.

La bande ou lanière 6 qui ceint le pied par dessus, est opportunément fixée sur les bords de la semelle plantaire 3 de manière à ne pas gêner l'action de ladite couche élastique.

Les caractéristiques de flexibilité de la semelle plantaires 3, du ressort 4 et du matériau élastique 5 sont choisies de manière appropriée de façon à permettre un déplacement vertical de l'extrémité postérieure de la semelle plantaire 3 de quelques mm. et, de préférence, compris entre 2 et 5 mm.

Revendications

1) Sabot avec semelle plantaire flexible, caractérisé en ce qu'il comprend:

- un fond ou semelle (1) avec la surface (2) de la partie antérieure concave;

- une semelle plantaire (3) mince et légèrement flexible, disposée au-dessus de la semelle (1) et avec la partie antérieure fixée sur la partie antérieure de la semelle (1); et

- un ressort à compression (4) à action verticale, inséré à proximité de l'extrémité postérieure du sabot, entre ladite semelle (1) et ladite semelle plantaire (3).

2) Sabot selon la revendication 1), caractérisé en ce que ladite semelle (1) est en bois, de bonne épaisseur.

3) Sabot selon la revendication 1), caractérisé en ce que ladite semelle plantaire (3) est en bois multi-couches, de faible épaisseur.

4) Sabot selon la revendication 1), caracté-

risé en ce que ledit ressort (4) est en forme d'hélice cylindrique ou en forme d'ellipso de.

5) Sabot selon la revendication 1), caractérisé en ce que la flèche dudit ressort est de quelques mm. suivant la verticale et en particulier compris entre 2 et 5 mm.

6) Sabot selon la revendication 1), caractérisé en ce que dans la partie antérieure, entre la

semelle (1) et la semelle plantaire (3), est interposée une mince couche (5) de matériau élastique.

7) Sabot selon la revendication 1), caractérisé en ce que la bande ou lanière (6) qui ceint le pied par dessus, est fixée aux bords de la semelle plantaire (3)

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

3

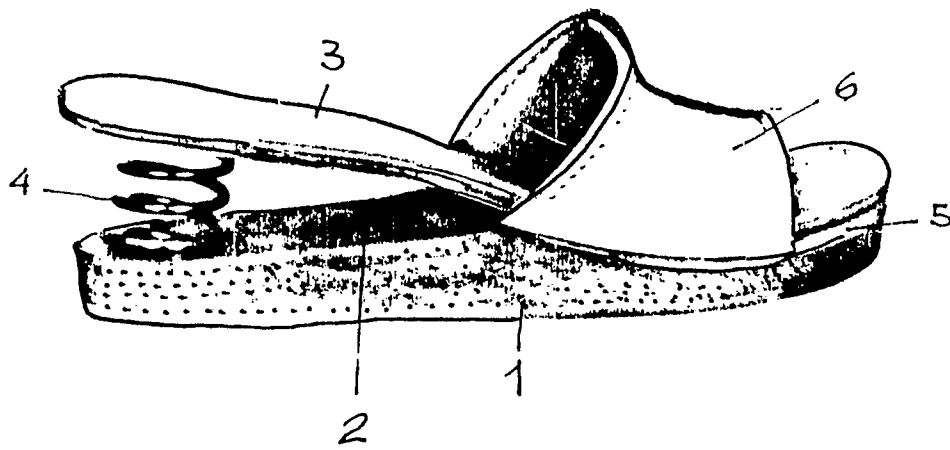


Fig. 1